A joindre :

- photocopie du dernier extrait de compte à l'appui des soldes mentionnés
- une attestation de la banque concernant le placement de capitaux
- toutes autres pièces justificatives demandées par le juge de paix.

Remarques :

1. Les montants obtenus dans les deux cadres doivent être identiques.
2. Si l'adresse du tuteur ou celle du pupille a été modifiée au cours de l'année, la nouvelle adresse doit être renseignée.
3. S'il y a plus d'une personne d'une même famille sous tutelle, un compte de tutelle doit être établi par personne.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

Résumé de l'état du patrimoine (titres, actions obligations, immeubles) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dates auxquelles le tuteur a eu un contact personnel avec le mineur:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description des conditions de vie matérielle et du cadre de vie du mineur.
Manière dont le tuteur en a tenu compte.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DATE ET SIGNATURE DU TUTEUR